

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° SPE739

présenté par  
M. Fromantin

-----

**ARTICLE 2**

A la fin de l'alinéa 17, ajouter les phrases suivantes :

« Ses avis s'appuient sur une logique d'aménagement du territoire en cohérence avec le découpage régional et la structuration métropolitaine du territoire Français. Ils doivent prendre en compte la possibilité pour chaque français d'accéder facilement à une métropole ainsi que la qualité des relations inter-métropolitaines. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nos mobilités sont génératrices de croissance si elles accompagnent les flux économiques et sociaux. La recherche d'une équité territoriale doit permettre à chaque habitant d'être à une distance acceptable et équitable de ces nouveaux espaces à forte concentration de connaissance et de potentiel économique que sont les métropoles.

En concentrant une grande partie des fonctions créatives, logistiques et tertiaires, les métropoles deviennent pour les entreprises et leurs salariés des espaces hautement stratégiques de développement.

Par conséquent la première mobilité que nous devons réinventer est celle qui relie un territoire à une métropole. C'est à partir de cette exigence que nous devons repenser un schéma de transport rapide entre les petites villes, les villes moyennes et les métropoles.

C'est un véritable enjeu territorial.